



ETATS FINANCIERS DE
BNP PARIBAS S.A.

Exercice 2006

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2006	3
BILAN AU 31 DECEMBRE 2006	4
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS S.A.	6
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2006	18
2.a Marge d'intérêts	18
2.b Revenus des titres à revenu variable	18
2.c Commissions nettes	19
2.d Coût du risque et provisions pour créances douteuses et risques pays	20
2.e Gains ou pertes sur actifs immobilisés	22
2.f Résultat exceptionnel	23
2.g Impôt sur les bénéfices	23
3. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2006	24
3.a Opérations interbancaires et assimilées	24
3.b Opérations avec la clientèle	25
3.c Opérations sur titres de transaction, de placement et assimilés et d'investissement	27
3.d Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	28
3.e Actions propres	29
3.f Immobilisations financières	30
3.g Emprunts obligataires et dettes subordonnées	31
3.h Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	36
3.i Immobilisations de placement et d'exploitation	38
3.j Provisions pour risques et charges	39
4. ENGAGEMENTS HORS BILAN	41
4.a Engagements de financement, engagements de garantie et engagements sur titres	41
4.b Opérations sur instruments financiers à terme	42
5. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	43
5.a Frais de personnel	43
5.b Engagements sociaux	44
6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	46
6.a Evolution du capital et résultat par action	46
6.b Tableau de passage des Capitaux propres du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2006	48
6.c Informations sectorielles	49
6.d Echéances des emplois et des ressources	50

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2006

En millions d'euros	Note	2006	2005
<i>Intérêts et produits assimilés</i>		27 142	21 196
<i>Intérêts et charges assimilés</i>		(25 791)	(18 519)
Net des intérêts et produits assimilés	2.a	1 351	2 677
Revenus des titres à revenu variable	2.b	2 560	2 599
<i>Commissions (produits)</i>		4 048	3 886
<i>Commissions (charges)</i>		(1 210)	(1 409)
Net des commissions	2.c	2 838	2 477
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation		4 083	1 924
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés		(97)	88
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>		221	322
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>		(178)	(270)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		43	52
Produit net bancaire		10 778	9 817
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel	5.a	(4 646)	(4 131)
Autres frais administratifs		(2 232)	(1 982)
Total des charges générales d'exploitation		(6 878)	(6 113)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		(407)	(418)
Résultat brut d'exploitation		3 493	3 286
Coût du risque	2.d	55	94
Résultat d'exploitation		3 548	3 380
Gains nets sur actifs immobilisés	2.e	1 885	464
Résultat courant avant impôt		5 433	3 844
Résultat exceptionnel	2.f		(1 459)
Impôt sur les bénéfices	2.g	(45)	299
Net des dotations/reprises aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		(13)	739
Résultat net		5 375	3 423

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006**ACTIF**

En millions d'euros	Note	2006	2005
Opérations interbancaires et assimilées :			
Caisse, banques centrales, CCP		5 355	3 397
Effets publics et valeurs assimilées		120 207	133 429
Créances sur les établissements de crédit		309 001	246 252
Total des opérations interbancaires et assimilées	3.a	434 563	383 078
Opérations avec la clientèle :			
Créances sur la clientèle		279 489	261 834
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées		48	74
Total des opérations avec la clientèle	3.b	279 537	261 908
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.c	84 772	69 275
Actions et autres titres à revenu variable	3.c	10 537	8 399
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :			
Participations et parts dans les entreprises liées		45 414	34 987
Autres titres détenus à long terme		1 570	1 206
Total des participations et parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	3.d	46 984	36 193
Immobilisations incorporelles et corporelles	3.i	3 139	3 127
Actions propres	3.e	1 178	171
Comptes de régularisation et actifs divers	3.h	163 371	172 291
Total de l'actif		1 024 081	934 442
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés	4.a	176 891	152 626
Engagements de garantie donnés	4.a	117 711	101 852
Engagements relatifs à des titres à livrer	4.a	1 909	187

PASSIF

En millions d'euros	Note	2006	2005
Opérations interbancaires et assimilées :			
Banques centrales, CCP		837	336
Dettes envers les établissements de crédit		359 506	293 512
Total des opérations interbancaires et assimilées	3.a	360 343	293 848
Comptes créditeurs de la clientèle	3.b	206 008	196 831
Dettes représentées par un titre :			
Bons de caisse		34	53
Titres de créances négociables		118 715	99 314
Emprunts obligataires	3.g	7 712	7 445
Autres dettes représentées par un titre		1 879	1 498
Total des dettes représentées par un titre		128 340	108 310
Comptes de régularisation et passifs divers	3.h	267 484	284 065
Provisions pour risques et charges	3.j	2 957	3 915
Dettes subordonnées	3.g	22 529	21 085
Capitaux propres :			
Capital souscrit	6.a	1 861	1 676
Primes d'émission et d'apport		10 238	4 119
Réserves		18 946	17 170
Total des capitaux propres	6.b	31 045	22 965
Résultat de l'exercice		5 375	3 423
Total du passif		1 024 081	934 442

HORS BILAN

Engagements de financement reçus	4.a	56 420	35 389
Engagements de garantie reçus	4.a	106 231	99 439
Engagements relatifs à des titres à recevoir	4.a	432	326

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS S.A.

Les comptes de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de neuf mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Les garanties considérées sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, la plupart des créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque".

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « produits d'intérêts », tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

Contrats d'épargne et de prêt réglementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas SA qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas SA relatifs à chaque génération -les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération- sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase

d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas S.A., une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

Titres

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2005-01 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Les titres à revenu variable peuvent également être considérés comme douteux en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur, en particulier lorsque l'émetteur des titres fait l'objet de procédures collectives.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la dépréciation relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

• Titres de transaction

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction", et évalués individuellement à leur prix de marché, s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ces titres sont négociables sur un marché actif (tout marché sur lequel les prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché)
- les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, la valeur de réévaluation des titres

concernés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

- **Titres de placement**

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

- **Titres de l'activité de portefeuille**

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

- **Titres d'investissement**

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsque existent l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au

bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

- **Autres titres détenus à long terme**

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Actions propres émises par BNP Paribas SA

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes

- Les actions détenues, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ainsi que celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices, sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Immobilisations

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les Installations Générales et Techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

BNP PARIBAS S.A.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

Provisions pour risques pays

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

Provisions pour risques sectoriels

BNP Paribas SA constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

Fonds pour risques bancaires généraux

BNP Paribas SA constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires. Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

Provisions non liées a des opérations bancaires

BNP Paribas SA constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Coût du risque

La rubrique "coût du risque" comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie y compris de risques pays, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

- **Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt à terme**

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments financiers dérivés de change à terme**

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

- **Instruments financiers dérivés de titres à revenu variable**

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments financiers dérivés de gestion du risque de crédit**

Les opérations réalisées avec pour objectif de protéger les portefeuilles de prêt d'un risque de contrepartie sont traitées en comptabilité de couverture. Les opérations effectuées sur instruments dérivés de crédit dans le cadre d'activités de trading et de cession de produits structurés sont évaluées au moyen de modèles internes s'appuyant sur des données de marché lorsque celles-ci sont disponibles. Une réfaction est opérée sur les produits résultant de ces évaluations pour tenir compte des risques de modèle et de liquidité inhérents à ces activités. Lorsque les paramètres de valorisation ne sont pas observables sur des marchés actifs, le traitement de la marge est celui appliqué aux instruments complexes.

Détermination de la valeur de marché des instruments financiers

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté, ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

Les instruments complexes, généralement sur mesure et peu liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments comptabilisés en un seul lot, sont évalués avec des techniques développées par la Banque ou fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes a été immédiatement comptabilisée en résultat pour les opérations initiées jusqu'au 31 décembre 2004.

Pour les opérations initiées à partir du 1er janvier 2005, la marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes est différée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas SA sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité.
- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement,
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire,
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension,

• Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas S.A. du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

• Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas SA en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas SA ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas SA est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. BNP Paribas SA applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier)

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

Conversion des comptes en devises étrangères

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2006

2.a MARGE D'INTERETS

En millions d'euros	Produits d'exploitation		Charges d'exploitation		Produits (charges) nets	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Etablissements de crédit	11 646	8 066	(12 672)	(9 116)	(1 026)	(1 050)
Comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	6 971	5 097	(7 372)	(5 790)	(401)	(693)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	4 606	2 936	(5 300)	(3 326)	(694)	(390)
Prêts subordonnés à terme et à durée indéterminée	69	33			69	33
Cliantèle	11 313	9 389	(5 471)	(3 960)	5 842	5 429
Créances et comptes créditeurs de la clientèle	10 659	8 479	(4 675)	(3 216)	5 984	5 263
Titres reçus (donnés) en pension livrée	609	867	(796)	(744)	(187)	123
Prêts subordonnés	45	43			45	43
Crédit bail	20	22	(17)	(16)	3	6
Dettes représentées par un titre	828	629	(7 631)	(5 427)	(6 803)	(4 798)
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 405	2 753	-	-	2 405	2 753
Titres de placement	1 279	1 178			1 279	1 178
Titres d'investissement	274	348			274	348
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	245	237			245	237
Opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers	607	990			607	990
Instruments de macro-couverture	930	337			930	337
Total des intérêts et produits et charges assimilés	27 142	21 196	(25 791)	(18 519)	1 351	2 677

2.b REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

En millions d'euros	2006	2005
Titres de placement et assimilés	18	10
Autres titres détenus à long terme	61	26
Titres de participation et parts dans les entreprises liées	2 481	2 563
Total des revenus des portefeuilles titres à revenu variable	2 560	2 599

2.c COMMISSIONS NETTES

En millions d'euros	Net	
	2006	2005
Opérations de trésorerie et interbancaires	(8)	26
Opérations avec la clientèle	1 328	1 061
Opérations sur titres	(44)	(109)
Opérations de change et d'arbitrage	8	
Engagements sur titres	57	107
Instruments financiers à terme	(469)	(348)
Prestations de services financiers :		
> Titres gérés ou en dépôt	278	266
> Opérations sur titres pour le compte de la clientèle	185	147
> Activité d'assistance et de conseil	241	180
> Moyens de paiement	542	501
> Autres services financiers	325	240
> Autres commissions	395	406
Total des commissions	2 838	2 477

L'ensemble des commissions représente 26,3% du Produit Net Bancaire en 2006 contre 25,1% en 2005.

2.d COUT DU RISQUE ET PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

En millions d'euros	2006	2005
Dotations aux provisions de l'exercice :		
> Clientèle et établissements de crédit	(495)	(526)
> Engagements par signature	(118)	(111)
> Titres	(29)	(10)
> Créances risquées et assimilés	(91)	(72)
Total des dotations aux provisions de l'exercice	(733)	(719)
Reprises de provisions de l'exercice :		
> Clientèle et établissements de crédit	436	534
> Engagements par signature	181	57
> Titres	23	3
> Créances risquées et assimilés	206	228
Total des reprises de provisions de l'exercice	846	822
Reprise (Dotation) nette aux provisions de l'exercice	113	103
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(95)	(77)
Récupération sur créances amorties	21	49
Reprise de provisions sur intérêts impayés, comptabilisées dans le produit net bancaire et non incluses dans le coût du risque	16	19
Total du coût du risque	55	94
dont :		
<i>Reprise (charge) nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques</i>	129	(11)
<i>Reprise (charge) nette des provisions constituées au titre des risques-pays</i>	(74)	105

En millions d'euros	2006	2005
Solde au 1er janvier	5 938	6 183
(Reprise) / Dotation nette aux provisions de l'exercice	(113)	(103)
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(528)	(587)
Variation des parités monétaires et divers	53	445
Solde au 31 décembre	5 350	5 938

Les provisions se décomposent comme suit :

Provisions déduites de l'actif :

> Relatives aux créances sur les établissements de crédit (a)	186	306
> Relatives aux créances sur la clientèle (note 3.b)	3 948	4 422
> Relatives aux titres (a)	153	303

Total des provisions déduites de l'actif	4 287	5 031
---	--------------	--------------

dont provisions constituées au titre des risques pays 982 1 155

Provisions inscrites au passif (note 3.i) :

> Relatives aux engagements par signature	658	590
> Relatives aux créances risquées et assimilées	405	317

Total des provisions inscrites au passif	1 063	907
---	--------------	------------

dont provisions constituées au titre des risques pays 568 412

Total des provisions pour créances douteuses et risques pays	5 350	5 938
---	--------------	--------------

(a) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers porteurs d'un risque pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont au titre du risque pays attaché aux valeurs mobilières détenues par BNP Paribas SA.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés mais que des événements survenus rendent probables.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, relatifs aux risques pays, s'établit à 1 550 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 1 567 millions d'euros au 31 décembre 2005.

2.e GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	Produits		Charges		Produits (charges) nets	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Titres d'investissement	-	2	-	-	-	2
Autres titres détenus à long terme						
> Cessions	437	258	(46)	(122)	391	136
> Provisions	51	56	(64)	(14)	(13)	42
Gains nets sur autres titres détenus à long terme	488	314	(110)	(136)	378	178
Participations et parts dans les entreprises liées						
> Cessions (a)	928	134	(241)	(200)	687	(66)
> Provisions	892	652	(81)	(303)	811	349
Gains nets sur titres de participation et parts dans les entreprises liées	1 820	786	(322)	(503)	1 498	283
Immobilisations d'exploitation	13	5	(4)	(4)	9	1
Total des gains nets sur actifs immobilisés	2 321	1 107	(436)	(643)	1 885	464

(a) Les plus-values de cession sur participations et parts dans les entreprises liées enregistrent notamment le résultat des opérations de fusion et de Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) réalisées au cours de l'exercice 2006 avec des sociétés du groupe pour un montant net de 585 millions d'Euros réparti comme suit :

Sociétés	Nature de l'opération	Boni/Mali
SCI	Fusion	167
Quatch	TUP	4
Banexi SCR	TUP	57
KLE 65	TUP	135
BNP ERE	TUP	(8)
Paribas International	TUP	230
TOTAL		585

2.f RESULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	2006	2005
Effet des changements de méthodes comptables	-	(1 459)
Total du résultat exceptionnel	-	(1 459)

Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers exercés par BNP Paribas SA, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence.

L'effet détaillé des changements rétroactifs de méthode comptable enregistré en résultat au 1^{er} janvier 2005 conformément aux dispositions de l'avis n°97-06 du Conseil National de la Comptabilité est présenté dans le tableau suivant :

Synthèse des ajustements liés aux changements rétroactifs de méthodes comptables et à la reprise des Fonds pour risques bancaires généraux

	Effet au 1 ^{er} janvier 2005 En millions d'euros
Immobilisations corporelles	22
Immobilisations incorporelles	(315)
Provisions pour risques avérés / Décote sur les crédits restructurés	(223)
Provisions pour plans et comptes d'épargne-logement	(366)
Engagements sociaux	(577)
Effet des changements de méthode enregistré en résultat exceptionnel	(1 459)
Produit d'impôt différé correspondant enregistré en « impôt sur les bénéfices » (cf. note 2.g)	473
Reprise des Fonds pour risques bancaires généraux	733

2.g IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	2006	2005
Produit (charge) net des impôts courants de l'exercice	(15)	40
Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice	(30)	259
Produit (charge) net d'impôt sur les sociétés	(45)	299
> sur activités courantes	(45)	(169)
> sur éléments exceptionnels (cf. note 2.f)	-	468

3. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

3.a OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

Prêts et créances sur établissements de crédit :

En millions d'euros	2006	2005
Caisse, banques centrales, CCP	5 355	3 397
Effets publics et valeurs assimilées (note 3.c)	120 207	133 429
Créances sur les établissements de crédit		
> Comptes ordinaires	7 509	7 027
> Comptes et prêts	137 471	105 216
> Titres et valeurs reçues en pension	159 903	131 514
> Prêts subordonnés	4 118	2 495
Total des créances sur les établissements de crédit	309 001	246 252
Total des opérations interbancaires et assimilées	434 563	383 078
<i>Dont provisions spécifiques</i>	<i>(141)</i>	<i>(191)</i>
<i>Dont provisions pour Risques Pays</i>	<i>(174)</i>	<i>(146)</i>
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>1 539</i>	<i>1 049</i>

Comptes créditeurs interbancaires et assimilés :

En millions d'euros	2006	2005
Banques centrales et CCP	837	336
Comptes ordinaires	13 279	11 202
Comptes et emprunts	162 513	133 194
Titres et valeurs donnés en pension	183 714	149 116
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	360 343	293 848
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>1 818</i>	<i>1 120</i>

3.b OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros	2006	2005
Créances sur la clientèle		
Créances commerciales	1 858	1 841
Comptes débiteurs	10 294	9 177
Autres concours à la clientèle :		
> Crédits de trésorerie	45 464	44 338
> Crédits à l'habitat	48 782	43 255
> Crédits à l'équipement	33 589	28 220
> Crédits à l'exportation	12 003	10 685
> Autres crédits à la clientèle	101 269	90 749
Total des autres concours à la clientèle	241 107	217 247
Créances douteuses	1 624	1 980
Créances rattachées sur la clientèle	1 030	772
Titres et valeurs reçus en pension	22 691	30 075
Prêts subordonnés	885	742
Total des créances sur la clientèle	279 489	261 834
Opérations de crédit bail et assimilées	48	74
Total des opérations avec la clientèle	279 537	261 908
<i>Dont provisions spécifiques</i>	<i>(3 188)</i>	<i>(3 615)</i>
<i>Dont provisions pour Risques Pays</i>	<i>(760)</i>	<i>(807)</i>
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>1 297</i>	<i>962</i>
<i>Dont créances éligibles au refinancement Banque de France</i>	<i>7 087</i>	<i>5 818</i>

Le total des opérations avec la clientèle, hors opérations de pensions et hors provisions pour risques pays, ventilé par contrepartie se décline comme suit :

En millions d'euros, au 31 décembre	Clientèle Financière	Sociétés	Entrepreneurs	Particuliers	Autres non Financiers	Total 2006	Total 2005
Encours sains	40 674	155 913	8 547	45 868	5 182	256 184	230 658
<i>Dont encours restructurés</i>	<i>18</i>	<i>123</i>			<i>51</i>	<i>192</i>	<i>125</i>
Encours douteux	25	3 171	352	966	96	4 610	5 597
<i>Dont douteux compromis</i>	<i>4</i>	<i>2 119</i>	<i>308</i>	<i>703</i>	<i>92</i>	<i>3 226</i>	<i>3 916</i>
Provisions spécifiques	(23)	(2 297)	(218)	(566)	(84)	(3 188)	(3 615)
Montant net	2	874	134	400	12	1 422	1 982
Total montant net	40 676	156 787	8 681	46 268	5 194	257 606	232 640

Les encours douteux compromis sont couverts par une provision à hauteur de 389 millions d'euros contre 665 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Comptes créditeurs de la clientèle

En millions d'euros	2006	2005
Comptes ordinaires	57 877	55 479
Comptes à terme	85 325	72 875
Comptes d'épargne à régime spécial	36 389	37 358
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial à vue</i>	<i>20 906</i>	<i>20 087</i>
Titres donnés en pension livrée	26 417	31 119
Total des comptes créditeurs de la clientèle	206 008	196 831
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>1 153</i>	<i>649</i>
<i>Dont autres comptes créditeurs à vue de la clientèle</i>	<i>61 349</i>	<i>57 404</i>

3.c OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros	2006		2005	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Effets publics et valeurs assimilées				
Transaction	85 740	85 740	103 597	103 597
Placement <i>dont provisions</i>	30 319 (130)	30 712	25 334 (31)	26 285
Investissement	4 148	4 198	4 498	4 529
Total effets publics et valeurs assimilées	120 207	120 650	133 429	134 411
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Transaction	71 433	71 433	56 449	56 449
Placement <i>dont provisions</i>	12 126 (211)	11 972	10 533 (289)	10 790
Investissement	1 213	1 211	2 293	2 293
Total obligations et autres titres à revenu fixe	84 772	84 616	69 275	69 532
<i>dont obligations non cotées</i>	<i>4 782</i>	<i>4 790</i>	<i>3 997</i>	<i>4 000</i>
Actions et autres titres à revenu variable				
Transaction	8 358	8 358	6 938	6 938
Placement <i>dont provisions</i>	2 179 (53)	2 244	1 461 (50)	1 528
Total actions et autres titres à revenu variable	10 537	10 602	8 399	8 466
<i>dont actions non cotées</i>	<i>1 513</i>	<i>1 548</i>	<i>550</i>	<i>579</i>

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent à 71 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 72 millions d'euros au 31 décembre 2005 ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres de placement s'élèvent à 635 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 604 millions d'euros au 31 décembre 2005 ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 2006 à 19 972 millions d'euros (22 317 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 2 196 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 1 867 millions d'euros au 31 décembre 2005.

3.d PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

En millions d'euros	2006		2005	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Participations et parts dans les entreprises liées				
Parts dans les entreprises liées	40 543	59 911	32 393	48 725
Titres de participation				
> Titres cotés	2 994	4 740	659	1 879
> Titres non cotés	1 877	2 942	1 935	1 971
Total des titres de participation	4 871	7 682	2 594	3 850
Total des participations et des parts dans les entreprises liées	45 414	67 593	34 987	52 575
<i>dont provisions</i>	<i>(855)</i>		<i>(935)</i>	
Autres titres détenus à long terme				
> Titres cotés	701	941	694	836
> Titres non cotés	869	1 345	512	778
Total des autres titres détenus à long terme	1 570	2 286	1 206	1 614
<i>dont provisions</i>	<i>(123)</i>		<i>(181)</i>	
Total des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	46 984	69 879	36 193	54 189

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 370 millions d'euros et 15 665 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 564 millions d'euros et 15 151 millions d'euros au 31 décembre 2005.

3.e ACTIONS PROPRES

En millions d'euros	2006		2005
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Actions propres			
Portefeuille de transaction	8	8	-
Portefeuille de placement	46	1	31
Portefeuille de titres de participations	1 169	1 169	140
Total des actions propres	1 223	1 178	171

Au 31 décembre 2006, BNP Paribas SA détient 105 155 actions enregistrées en titres de transaction, 624 908 actions enregistrées en titres de placement et 17 066 066 actions enregistrées en titres de participation.

En application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004, BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social notamment en vue de la régularisation des cours, de l'achat et de la vente en fonction des situations de marché, de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'attribution d'actions aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, de leur conservation, de leur transfert par tout moyen notamment par échange de titres, par cession sur un marché réglementé ou de gré à gré, de l'annulation ultérieure des actions, dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005, BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le cadre d'opérations de régularisation de cours, en vue de procéder à des rachats et des ventes en fonction des situations de marché.

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006, BNP Paribas a été autorisé à acquérir un nombre d'actions n'excédant pas 10% du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas à la date du 28 février 2006 en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le cadre d'un contrat de liquidité et à des fins de gestion patrimoniale et financière. La présente autorisation se substitue à celle accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 et est consentie pour une durée de dix-huit mois.

3.f IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	01/01/2006	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31/12/2006	01/01/2006	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2006	2006	2005
Titres d'investissement (note 3.c)	6 791	372	(1 619)	(183)	5 361						5 361	6 791
Autres Titres détenus à long terme (note 3.d)	1 387	672	(480)	114	1 693	181	19	(50)	(27)	123	1 570	1 206
Participations et parts dans les entreprises liées (note 3.d)	35 922	23 629	(9 602)	(3 680)	46 269	935	78	(397)	239	855	45 414	34 987
Actions propres (note 3.e)	140	896	(3)	136	1 169						1 169	140
Total des immobilisations financières	44 240	25 569	(11 704)	(3 613)	54 492	1 116	97	(447)	212	978	53 514	43 124

(a) Les transferts et autres variations sur les participations et parts dans les entreprises liées comprennent notamment l'annulation des titres des sociétés fusionnées ou ayant fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) pour (5 834) millions d'euros ainsi que la valeur d'entrée au bilan des titres détenus par ces sociétés pour 3 347 millions d'euros.

Sociétés	Nature de l'opération	Montant
KLE 66	TUP	(3 745)
Paribas International	TUP	(1 328)
KLE 65	TUP	(677)
Banexi SCR	TUP	(44)
CAECF	TUP	(14)
Lille Centre d'Affaires	TUP	(13)
Béarnaise	TUP	(12)
SCI	Fusion	(1)
TOTAL des titres annulés		(5 834)
TOTAL des titres entrés		3 347
TOTAL des mouvements liés aux TUP et fusions		(2 487)

3.g EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DETTES SUBORDONNEES

En millions d'euros	2006	2005
Emprunts obligataires	7 712	7 445
Dettes subordonnées remboursables	16 276	16 468
Dettes subordonnées perpétuelles :		
- Titres super subordonnés à durée indéterminée	4 376	2 478
- Titres subordonnés à durée indéterminée :	827	887
- Autres titres subordonnés perpétuels	351	590
- Titres participatifs	290	304
Total dettes subordonnées perpétuelles	5 844	4 259
Dettes rattachées	409	358
Total des dettes subordonnées	22 529	21 085

Emprunts obligataires

Au 31 décembre 2006, les emprunts obligataires souscrits par BNP Paribas SA, par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission présentent les échéances suivantes :

Monnaies d'émission En millions d'euros	Taux moyen	Encours au 31/12/2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 à 2016	Au delà de 2016
Emprunts émis au sein de la zone euro	Variable	1 154	317	539	41	96	58	60	43
	5,30%	5 855	1 248	56	305			2 866	1 380
Emprunts émis dans d'autres monnaies	Variable	390	65	61	46	2	130	46	40
	6,37%	242	46		167		4	25	
Total des emprunts obligataires restant dû		7 641	1 676	656	559	98	192	2 997	1 463
Dettes rattachées		71							
Total des emprunts obligataires		7 712							

Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts obligataires, à 606 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 465 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par BNP Paribas SA sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (*call option*), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au 31 décembre 2006, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables par devise se présente de la façon suivante :

Devises d'émission	Encours au 31/12/2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 à 2016	Au delà de 2016
Dettes subordonnées remboursables :								
> En euros	10 212	426	1 008	64	256	644	6 516	1 298
> En dollars des Etats Unis	4 309	456		228			3 128	497
> Dans d'autres monnaies	1 755				49		1 187	519
Total des dettes subordonnées et autres titres remboursables	16 276	882	1 008	292	305	644	10 831	2 314

Dettes subordonnées perpétuelles

- Titres super subordonnés à durée indéterminée

En juin 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 350 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 5,186 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2015, il sera versé trimestriellement un coupon USD Libor 3 mois augmenté de 1,68 %.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 000 millions d'euros. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 4,875 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non remboursement en octobre 2011.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 400 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 6,250 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non remboursement en octobre 2011.

En avril 2006, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, l'une de 750 millions d'euros, et l'autre de 450 millions de livres sterling. Elles offrent aux souscripteurs une rémunération annuelle respectivement de 4,730 % et de 5,945 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2016, il sera versé trimestriellement un coupon Euribor 3 mois augmenté de 1,69 % pour la première, et un coupon GBP Libor 3 mois augmenté de 1,13 % pour la seconde.

En juillet 2006, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée.

Une émission de 150 millions d'euros, offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 5,45 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 20 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2026, il sera versé trimestriellement un coupon Euribor 3 mois augmenté de 1,92 %.

Une émission de 325 millions de livres sterling offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 5,945 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2016, il sera versé trimestriellement un coupon GBP Libor 3 mois augmenté de 1,81 %.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNPP SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption des pertes, les modalités contractuelles des TSSDI prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Durée	Taux	2006	2005
BNP Paribas SA	juin 2005	USD	1 350 millions	10 ans	USD libor 3 mois + 1,68%	1 023	1 141
BNP Paribas SA	octobre 2005	EUR	1 000 millions	6 ans	4,88%	1 000	1 000
BNP Paribas SA	octobre 2005	USD	400 millions	6 ans	6,25%	303	338
BNP Paribas SA	avril 2006	EUR	750 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 1,69%	750	-
BNP Paribas SA	avril 2006	GBP	450 millions	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,13%	668	-
BNP Paribas SA	juillet 2006	EUR	150 millions	20 ans	Euribor 3 mois + 1,92%	150	-
BNP Paribas SA	juillet 2006	GBP	325 millions	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,81%	482	-
TOTAL						4 376	2 479

- Titres subordonnés à durée indéterminée

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et les autres titres subordonnés perpétuels émis par la banque sont des obligations subordonnées « perpétuelles » remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels. Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Taux	2006	2005
Paribas SA	septembre 1984	USD	24 millions	Libor 3 mois + 3/8%	18	20
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions	TMO - 0,25%	305	305
Paribas SA	juillet 1986	USD	165 millions	Libor 3 mois + 1/8%	125	140
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions	Libor 6 mois + 0,75%	379	422
TOTAL					827	887

Les TSDI émis en dollar des Etats-Unis présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (*call option*). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'Administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Pour le TSDI émis en octobre 1985, de nominal 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'Administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

- Autres titres subordonnés perpétuels

Les autres titres subordonnés perpétuels émis par la Banque de 1996 à 1999 présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à une date prévue par la notice d'émission (après accord des autorités de surveillance bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de cette date dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'Administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Emetteur	Date d'émission	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Devise	Montant en devises à l'origine	Taux	Majoration d'intérêts (en point de base)	2006	2005
BNP SA	juillet 1996	juillet 2006	USD	20 millions	Libor 3 mois + 0,65%	+150 bp	0	18
BNP SA	décembre 1996	décembre 2006	USD	200 millions	Libor 3 mois + 0,65%	+150 bp	0	169
BNP SA	janvier 1997	janvier 2007	USD	50 millions	Libor 3 mois + 0,65%	+150 bp	38	42
BNP SA	janvier 1997	décembre 2006	USD	50 millions	Libor 3 mois + 0,65%	+150 bp	0	42
BNP SA	mai 1997	mai 2007	EUR	191 millions	6,50%	+200 bp (1)	189	191
BNP SA	juillet 1997	juillet 2007	USD	50 millions	Libor 3 mois + 0,56%	+150 bp	38	42
BNP SA	novembre 1997	novembre 2007	EUR	9 millions	6,36%	+205 bp (1)	9	9
BNP SA	avril 1998	avril 2008	EUR	77 millions	Libor 3 mois + 0,70%	+150 bp	77	77
TOTAL							351	590

(1) au dessus de l'Euribor 3 mois

- Titres participatifs

Les titres participatifs émis par la banque entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé en 2004 et en 2006 au rachat de 325 560 titres qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'Administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

3.h COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros	2006	2005
Comptes de régularisation - actif		
Réévaluation des instruments dérivés et du change	30 245	47 594
Produits à recevoir	2 291	2 214
Comptes d'encaissement	1 800	1 684
Autres comptes de régularisation débiteurs	13 957	13 504
Total des comptes de régularisation - actif	48 293	64 996
Actifs divers :		
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	94 435	86 809
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	2 635	4 233
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	4 372	3 255
Impôt différé-actif	338	386
Actifs divers	13 298	12 612
Total des actifs divers	115 078	107 295
Total des comptes de régularisation et actifs divers	163 371	172 291

Formattati: Elenchi puntati e numerati

En millions d'euros	2006	2005
Comptes de régularisation - passif		
Réévaluation des instruments dérivés et du change	30 058	46 484
Charges à payer	2 802	1 999
Comptes d'encaissement	225	172
Autres comptes de régularisation créditeurs	15 157	12 183
Total des comptes de régularisation - passif	48 242	60 838
Passifs divers		
Passifs liés aux instruments conditionnels vendus	94 510	86 703
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	2 752	3 887
Dettes attachées aux opérations sur titres	108 935	119 520
Impôts différés - passif	15	93
Autres créditeurs et passifs divers	13 030	13 024
Total des passifs divers	219 242	223 227
Total des comptes de régularisation et passifs divers	267 484	284 065

Formattati: Elenchi puntati e numerati

3.i IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros	2006			2005
	Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles :				
> Logiciels informatiques	999	(610)	389	342
> Autres immobilisations incorporelles	466	(98)	368	406
Total des immobilisations incorporelles	1 465	(708)	757	748
Immobilisations corporelles :				
> Terrains et constructions	233	(89)	144	151
> Equipement, mobilier, installations	1 873	(1 223)	650	728
> Autres immobilisations	1 589	(1)	1 588	1 500
Total des immobilisations corporelles	3 695	(1 313)	2 382	2 379
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	5 160	(2 021)	3 139	3 127

Les terrains et constructions hors exploitation s'élèvent à 3 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 407 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 418 millions d'euros au 31 décembre 2005.

3.j PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	2005	Dotations	Reprises	Autres variations	2006
Provisions pour engagements sociaux	1254	161	(564)	(3)	848
Provisions pour créances risquées et assimilées	317	91	(206)	1	203
Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature					
- au titre des risques spécifiques	178	43	(128)	(3)	90
- au titre des risques pays	412	75	(98)	179	568
Autres provisions pour risques et charges					
> liées à des opérations bancaires et assimilées	1037	367	(719)	32	717
> non liées à des opérations bancaires	717	157	(318)	(25)	531
Total des autres provisions pour risques et charges	3 915	894	(2 033)	181	2 957

Les engagements par signature au titre des risques spécifiques faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 802 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 1 208 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les mouvements de provision intègrent une reprise de 488 millions d'euros au titre de la participation détenue dans la Compagnie Immobilière de France, consécutive à une évaluation du patrimoine immobilier d'exploitation de la société réalisée au cours de l'exercice 2006.

Provisions pour risques sur produits d'épargne réglementée

En millions d'euros	2006	2005
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	17 580	19 077
dont au titre des plans d'épargne-logement	14 417	16 014
> <i>Ancienneté de plus de 10 ans</i>	5 223	6 038
> <i>Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans</i>	7 016	8 303
> <i>Ancienneté de moins de 4 ans</i>	2 178	1 673
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	643	803
dont au titre des plans d'épargne-logement	430	499
Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	212	380
dont au titre des plans d'épargne-logement	168	343
> <i>Ancienneté de plus de 10 ans</i>	87	178
> <i>Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans</i>	65	133
> <i>Ancienneté de moins de 4 ans</i>	16	32

Variation des provisions relatives aux produits d'épargne à taux administrés

En millions d'euros	Exercice 2006	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
Total des provisions et assimilées constituées au 1er janvier 2006	343	37
Dotations aux provisions		7
Reprises de provisions	(175)	
Total des provisions et assimilées constituées au 31 décembre 2006	168	44

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT, ENGAGEMENTS DE GARANTIE ET ENGAGEMENTS SUR TITRES

En millions d'euros	2006	2005
Engagements de financement donnés		
> Aux établissements de crédit	35 889	23 544
> A la clientèle :		
Ouverture de crédits confirmés	116 400	114 436
Autres engagements en faveur de la clientèle	24 602	14 646
	<u>141 002</u>	<u>129 082</u>
Total des engagements de financement donnés	176 891	152 626
Engagements de financement reçus		
> Des établissements de crédit	52 825	34 180
> De la clientèle	3 595	1 209
Total des engagements de financement reçus	56 420	35 389
Engagements de garantie donnés		
> D'ordre d'établissements de crédit	29 293	17 783
> D'ordre de la clientèle	88 418	84 069
Total des engagements de garantie donnés	117 711	101 852
Engagements de garantie reçus		
> Des établissements de crédit	37 973	44 683
> De la clientèle	68 258	54 756
Total des engagements de garantie reçus	106 231	99 439
ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS BILAN		
Total des titres à recevoir	432	326
Total des titres à livrer	1 909	187

Formattati: Elenchi puntati e numerati

4.b OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions d'euros	2006			2005		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total
Opérations fermes	323 137	18 631 316	18 954 453	264 230	16 951 816	17 216 046
Opérations sur marchés organisés	-	8 263 387	8 263 387	-	7 500 120	7 500 120
Instruments de taux		8 236 452	8 236 452		7 478 635	7 478 635
Instruments de change		163	163		-	-
Autres instruments financiers		26 772	26 772		21 485	21 485
Opérations de gré à gré	323 137	10 367 929	10 691 066	264 230	9 451 696	9 715 926
Instruments de taux	147 667	8 675 566	8 823 233	113 845	7 554 730	7 668 575
Instruments de change	150 066	1 264 078	1 414 144	125 084	1 484 074	1 609 158
Autres instruments financiers	25 404	428 285	453 689	25 301	412 892	438 193
Opérations conditionnelles	35 276	6 380 266	6 415 542	19 789	5 541 461	5 561 250
Opérations sur marchés organisés	-	1 631 620	1 631 620	-	1 091 722	1 091 722
Instruments de taux	-	1 627 338	1 627 338	-	1 084 355	1 084 355
Instruments de change	-	-	-	-	2 009	2 009
Autres instruments financiers	-	4 282	4 282	-	5 358	5 358
Opérations de gré à gré	35 276	4 748 646	4 783 922	19 789	4 449 739	4 469 528
Contrats de taux plafonds et planchers	30 557	471 270	501 827	13 085	473 276	486 361
Swaptions et options (taux, change et autres)	4 719	4 277 376	4 282 095	6 704	3 976 463	3 983 167
Total des opérations sur instruments financiers à terme	358 413	25 011 582	25 369 995	284 019	22 493 277	22 777 296

La valeur de marché de la position nette des opérations fermes est évaluée à environ 750 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 2 650 millions d'euros au 31 décembre 2005. La valeur de marché de la position nette vendeuse des opérations conditionnelles est évaluée à environ 1 300 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 1 600 millions d'euros au 31 décembre 2005.

5. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

5.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	2006	2005
Salaires et traitements	(3 070)	(2 769)
Charges sociales :	(1 066)	(918)
Intéressement et participation des salariés :		
> Intéressement des salariés	(100)	(98)
> Participation des salariés	(149)	(124)
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	(249)	(222)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	(261)	(222)
Total des frais de personnel	(4 646)	(4 131)

L'effectif de BNP Paribas SA se répartit de la façon suivante :

Au 31 décembre	2006	2005
BNP Paribas Métropole	38 164	37 891
<i>Dont cadres</i>	17 132	16 085
Succursales hors métropole	7 988	7 465
Total BNP Paribas SA	46 152	45 356

5.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, le groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

A l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (Etats-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire. Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 202 millions d'euros pour l'exercice 2006, contre 178 millions d'euros pour l'exercice 2005.

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10% (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 509 millions d'euros au 31 décembre 2006 (932 millions d'euros au 31 décembre 2005), dont 340 millions d'euros pour les engagements français et 169 millions d'euros pour les engagements étrangers.

1/ Régimes de retraite, dispositifs de prévoyance et autres avantages liés à la retraite

- *Régimes de retraite*

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes de BNP Paribas S.A.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs de BNPP Paribas S.A. issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

A l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (*Royaume-Uni*), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (*Etats-Unis*). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (*Norvège*). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (*Espagne*) ou par des organismes de gestion indépendants (*Royaume-Uni*). Au 31 décembre 2006, 82% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 6 plans situés au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 60% en actions, 33% en obligations, et 7% en autres instruments financiers.

- *Autres avantages liés à la retraite*

Le personnel de BNP Paribas S.A. bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe, sur lequel BNP Paribas S.A. a versé, en 2006, une prime de 370 millions d'euros préalablement provisionnée. A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie (91%).

2/ Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas S.A. n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

A l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux Etats-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droits s'élèvent à 6 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre 7 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

Indemnités de fin de contrat de travail

La banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaires font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. A cet égard, la banque a constitué en 2005 une provision de 43 millions d'euros au titre d'un plan d'adaptation à l'emploi 2006 à 2008 en cours d'exécution au sein du périmètre BNP Paribas Métropole afin d'anticiper les conséquences de la démographie et de faire face à l'évolution quantitative et qualitative des postes de travail.

Au 31 décembre 2006, les provisions existant au sein de BNP Paribas S.A. au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 103 millions d'euros (151 millions d'euros au 31 décembre 2005).

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.a EVOLUTION DU CAPITAL

Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	date d'autorisation par l'Assemblée générale	date de décision du Conseil d'administration
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2004	884 700 444	2		
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions, en date du 25 janvier 2005	518 758	2	23-mai-00	05-sept-00
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, en date du 10 mai 2005	(13 994 568)	2	28-mai-04	23-mars-05
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions, en date du 20 juillet 2005	1 397 501	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital par les adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	5 000 000	2	14-mai-03	02-févr-05
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, en date du 29 novembre 2005	(39 374 263)	2	18-mai-05	13-juin-05
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2005	838 247 872	2		
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions, en date du 23 janvier 2006	1 369 623	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions, en date du 27 mars 2006	971 037	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital par droit préférentiel de souscription, en date du 31 mars 2006	84 058 853	2	28-mai-04	14-févr-06
Augmentation de capital par fusion-absorption de la SCI, en date du 06 juin 2006	945	2	23-mai-06	27-mars-06
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions, en date du 26 juillet 2006	1 148 759	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital par les adhérents du Plan d'Epargne Entreprise, en date du 26 juillet 2006	4 670 388	2	14-mai-03	14-févr-06
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2006	930 467 477	2		

Au 31 décembre 2006, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 930 467 477 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées (838 247 872 actions au 1^{er} janvier 2006). En outre, dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions, 2 411 013 actions nouvelles de 2 euros de nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2006 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2006. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 22 janvier 2007.

Les onzième et douzième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 ont autorisé le Conseil d'administration à procéder à une augmentation du capital social dans la limite de 1,34 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions avec droit préférentiel de souscription et 170 millions de titres sans droit préférentiel de souscription). Le montant nominal des titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société en vertu de ces délégations ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros pour l'émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et 8 milliards d'euros pour celle avec suppression du droit préférentiel de souscription. Ces autorisations sont données pour une durée de 26 mois.

Au 31 mars 2006, 84 058 853 titres ont été émis en vertu de ces délégations.

La dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 décide que le montant nominal des titres de créances donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société en vertu de la délégation consentie ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros pour l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

La treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 dispose que le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation est donnée pour une durée de 26 mois.

Les seizièmes résolutions des Assemblées Générales Mixtes du 28 mai 2004 et du 18 mai 2005 ont autorisé le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie de ses actions propres détenues ou acquises dans le cadre des autorisations données par lesdites Assemblées Générales, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois. Ces autorisations sont données pour une durée de 18 mois. En 2005, 53 368 831 actions ont été annulées en vertu de ces délégations.

La vingt-troisième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 a autorisé le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie de ses actions propres détenues ou acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée Générale, dans la limite de 10% du nombre total d'actions par période de 24 mois et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé. Ces autorisations sont données pour une durée de 18 mois. Enfin la présente autorisation se substitue à celle accordée par la seizième résolution du 18 mai 2005.

Pendant l'exercice 2006, il n'y a pas eu d'annulation d'actions.

En outre l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 décide que les seizième, dix-septième et dix-neuvième résolutions rendent caduque, à hauteur des montants non utilisés, toutes délégations antérieures ayant le même objet telles que prévues par les onzième, douzième et treizième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004.

La vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 visant à approuver la fusion-absorption de la Société Centrale d'Investissement par BNP Paribas a décidé d'augmenter le capital social de 1 890 euros, par la création de 945 actions nouvelles de 2 euros de nominal chacune, entièrement libérées, et portant jouissance au 1^{er} janvier 2006.

6.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2004 AU 31 DECEMBRE 2006

en millions d'euros	Capital	Primes d'émission et autres primes	Réserves légales	Réserve de plus-values à long terme	Autres réserves	Report à nouveau	Total Réserves	Résultat de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2004 après affectation du résultat	1 769	6 434	181	6 422	1 889	8 685	17 177	-	25 380
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :									
Augmentations de capital	14	272					-		286
Réduction de capital	(107)	(2 587)					-		(2 694)
	(93)	(2 315)	-	-	-	-	-	-	(2 408)
Autres variations				(200)	188	5	(7)		(7)
Résultat de l'exercice 2005								3 423	3 423
Capitaux propres au 31 décembre 2005	1 676	4 119	181	6 222	2 077	8 690	17 170	3 423	26 388
Affectation du résultat de l'exercice 2005					55	1 198	1 253	(3 423)	(2 170)
Capitaux propres au 31 décembre 2005 après affectation du résultat	1 676	4 119	181	6 222	2 132	9 888	18 423	-	24 218
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :									
Augmentations de capital	185	5 751					-		5 936
Réduction de capital							-		-
	185	5 751	-	-	-	-	-	-	5 936
Autres variations		368		502	13	8	523		891
Résultat de l'exercice 2006								5 375	5 375
Capitaux propres au 31 décembre 2006	1 861	10 238	181	6 724	2 145	9 896	18 946	5 375	36 420

6.c INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours bilantiels des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En millions d'euros	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total par zone géographique	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Emplois						
France	324 897	256 684	178 677	163 786	503 574	420 470
Autres pays de l'espace économique européen	81 304	102 610	46 541	48 416	127 845	151 026
Pays des zones Amérique et Asie	26 371	22 450	51 902	48 291	78 273	70 741
Autres pays	1 991	1 334	2 417	1 415	4 408	2 749
Total des emplois	434 563	383 078	279 537	261 908	714 100	644 986
Ressources						
France	222 151	178 152	107 930	108 329	330 081	286 481
Autres pays de l'espace économique européen	90 706	83 197	60 322	55 365	151 028	138 562
Pays des zones Amérique et Asie	43 394	30 185	34 372	30 379	77 766	60 564
Autres pays	4 092	2 314	3 384	2 758	7 476	5 072
Total des ressources	360 343	293 848	206 008	196 831	566 351	490 679

Par ailleurs, le produit net bancaire de BNP Paribas SA en 2006 pour l'ensemble de ses activités est réalisé à hauteur de 88,6% avec des contreparties appartenant à l'espace économique européen (89,5% en 2005).

6.d ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En millions d'euros	Opérations A vue au jour le jour	Durée restant à courir				Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS						
Opérations interbancaires et assimilées	31 132	132 437	40 785	112 561	117 963	434 878
Caisse, banques centrales, CCP	5 355					5 355
Effets publics et valeurs assimilées		18 145	11 447	37 671	53 073	120 336
Créances sur les établissements de crédit	25 777	114 292	29 338	74 890	64 890	309 187
Opérations avec la clientèle	18 352	110 031	24 064	68 402	62 636	283 485
Créances sur la clientèle	18 352	110 030	24 063	68 367	62 625	283 437
Opérations de crédit-bail et assimilées		1	1	35	11	48
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)	-	18 745	8 869	27 155	28 018	82 787
Titres de transaction		15 667	6 575	24 854	22 690	69 786
Titres de placement		3 021	2 147	2 159	4 626	11 953
Titres d'investissement		57	147	142	702	1 048
RESSOURCES						
Opérations interbancaires et assimilées	45 406	168 626	18 627	61 060	66 624	360 343
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés	45 406	168 626	18 627	61 060	66 624	360 343
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre						
Dépôts de la clientèle	81 800	143 867	41 006	35 070	23 014	324 757
Comptes créditeurs de la clientèle	81 800	95 777	9 989	11 530	6 912	206 008
Dettes envers la clientèle représentées par un titre		48 090	31 017	23 540	16 102	118 749

Hors créances rattachées (2 196 millions d'euros)

La gestion de la liquidité de BNP Paribas SA s'inscrit dans le cadre de limites de transformation toutes monnaies confondues, déterminées pour le Groupe par le Comité de Direction Générale.

Le ratio à un an sur encours totaux se définit comme l'impasse totale de durée résiduelle à plus d'un an sur l'ensemble des encours de durée résiduelle à plus d'un an. L'impasse représente le déficit de ressources par rapport aux emplois de même maturité. L'impasse concerne les encours du bilan et du hors-bilan, contractuels et sans échéance. Le plafond, fixé à 25% jusqu'en 2006, a été baissé, dans un but de prudence encore accrue, à 20% pour 2007.

Le coefficient de ressources stables mesure le rapport entre, d'une part, les fonds propres nets des immobilisations et les dépôts à vue nets de la clientèle et, d'autre part, l'impasse à plus d'un an des encours échéancés contractuellement. Le plancher est fixé à 60%.

En outre, BNP Paribas SA veille à respecter en permanence le coefficient de liquidité à 1 mois (et les ratios d'observation) et le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (à 5 ans).

Formattati: Elenchi puntati e numerati